

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	26.09.2021	19h33	21.196	DDTE
Annule et remplace				

**Auteur(s) : Cloé Dutoit**

**Titre : La réserve naturelle du Creux-du-Van, nouvel écrin pour des repas dînatoires « extrêmes » ?**

**Contenu :**

En date du 2 septembre dernier au Creux-du-Van, un repas impliquant une dizaine d'employé-e-s d'une société d'assurance a été organisé par une entreprise privée nommée Extreme Dining.

La table était installée entre le mur de pierre et la falaise, en pleine réserve naturelle protégée. Un véhicule avec remorque est par ailleurs vraisemblablement passé par le pâturage pour y apporter le repas et un système d'éclairage était installé autour de la table. Un drone paraît également avoir été utilisé, ce alors que son utilisation est interdite sur ce lieu.

L'article paru dans *Arcinfo* à la suite de l'événement fait mention du fait que la zone utilisée se trouve en réalité être une zone privée, ce dans la mesure où elle appartient au gérant de la ferme du Soliat. Il y est également indiqué que, tant que le plan d'affectation cantonal n'est pas validé par le Tribunal fédéral, aucun outil légal n'existe pour empêcher des événements tels que ceux-ci.

Le fait que les organisateurs parlent d'une « généreuse collaboration des résidents locaux » et aient pu obtenir une « autorisation extraordinaire du locataire » interpelle, ce alors que la réserve naturelle doit absolument être protégée de la pression subie par les activités humaines.

Le Conseil d'État a-t-il été mis au courant de cet événement avant sa tenue ?

D'autres organisateurs privés ont-ils pu obtenir des « autorisations extraordinaires » en vue d'organiser des événements sur le territoire de la réserve naturelle ?

Quels engagements le Conseil d'État peut-il prendre pour éviter que de tels événements se reproduisent ?

**Développement :**

La réserve naturelle du Creux-du-Van subit depuis longtemps déjà le revers de la médaille de son attractivité. De nombreuses activités s'y déroulent : randonnée, VTT, slackline et autres activités sportives qui, se passant de manière trop régulière, mettent à mal tant la faune que la flore de ce lieu qui doit être préservé.

Dans son rapport 21.024 concernant la mise en œuvre des accords de positionnement stratégique, le Conseil d'État indiquait que : « *Le positionnement de la Région Val-de-Travers s'appuie sur son cadre de vie vert, naturel et préservé, que traduit le slogan Le Val-de-Travers, qualités naturelles. La région trouve avec le Creux du Van et l'absinthe deux emblèmes forts [...].* »

Or, le 2 septembre dernier, des promeneurs et admirateurs de la réserve naturelle du Creux-du-Van ont été bien surpris de constater qu'une installation avait été montée pour un souper privé. Sur le site internet de la société organisatrice, une page est dédiée à l'événement, sur laquelle il est mentionné : « *Un repas avec une vue imprenable dans l'ouest sauvage de la Suisse. Pour une agence générale de « La Mobilière », nous avons pu réaliser cette mission fantastique et servir un menu 5 plats sur le thème de la terre au milieu des falaises du Creux du Van. Merci beaucoup pour la grande coopération et la généreuse collaboration des résidents locaux.* »

Il est interpellant que cette entreprise se vante de cet événement et remercie les « résidents locaux » pour leur collaboration, ce alors que les autorités devraient tout mettre en œuvre pour éviter que l'activité humaine – déjà amplement présente sur ce lieu – ne pèse trop sur la biodiversité de la réserve naturelle.

Des sociétés événementielles privées ne devraient pas pouvoir commercialiser des lieux protégés.

Nous demandons donc que le Conseil d'État se positionne sur cet événement, qui ne devrait pas se reproduire.

**Demande d'urgence : NON**

**Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :**

Cloé Dutoit

<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Clarence Chollet	Manon Roux	Christine Ammann Tschopp
Adriana Ioset	Brigitte Neuhaus	Armin Kapetanovic
Marie-France Vaucher	Monique Erard	Richard Gigon
Céline Barrelet	Barbara Blanc	Johanna Lott Fischer
Diane Skartsounis	Sarah Blum	